



Relevé de décisions du Comité Directeur du 12 août 2021

Calendrier 2022

Le calendrier 2022 a été établi par la Direction Technique le 20 juillet et mis en ligne le 21 juillet 2021 sans attendre l'approbation du Comité Directeur pour permettre aux responsables des clubs d'organiser au mieux leur rentrée.

Le Comité Directeur a approuvé le calendrier proposé par vote électronique du 21 juillet au 9 août 2021 à l'unanimité (12 voix exprimées, 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre).

Montant des licences 2022

Compte tenu du contexte sanitaire encore très incertain et d'une réforme globale du montant des licences à venir (promesse de campagne d'Eloi Relange), il est proposé de ne pas modifier les montants 2021 et de les reconduire en 2022.

Le Comité Directeur a approuvé la proposition par vote électronique du 21 juillet au 9 août 2021 à l'unanimité (9 voix exprimées, 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre).